



CAMPING LES CERISIERS

4 Chemin de la péña 66820 Vernet Les Bains

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I - CONDITIONS DE RÉSERVATION POUR LES LOCATIFS

LES LOCATIFS SONT NON FUMEUR

- Les locations se font de mi-juin jusqu'à la fermeture du samedi au samedi, sont nominatives et ne peuvent être cédées ou sous louées.
- En aucun cas, nous ne réservons un locatif déterminé, mais nous ferons le maximum pour satisfaire votre demande.
- La réservation du locatif n'est effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de réservation signé comprenant l'acompte de 30%.
- En cas d'annulation définitive, les arrhes ne seront pas restituées.
- Si l'annulation ne se fait pas 15 jours avant la date d'arrivée, le séjour est dû dans sa totalité.
- Un véhicule par locatif, voir tarif pour véhicule supplémentaire.
- L'inventaire des lieux, mobiliers, matériels, ustensiles de cuisine aura lieu à l'arrivée, et sera effectué par le locataire, en comparaison avec la liste remise à l'arrivée.
- Deux cautions de 400€ + 60€ (cautions mobil-home et ménage) sont demandé le jour de votre arrivée et seront restituées le jour de votre départ après l'inventaire, déduction faite du matériel manquant ou cassé et constat du bon état des lieux ainsi que sa propreté. En cas de propreté douteuse la caution de 60 € ne sera pas restituée.
- Les prix des locatifs sont établis pour un nombre exact de personnes et ne doivent en aucun cas dépasser le nombre de personnes visées au contrat de réservation.
- Le forfait cure s'applique pour 21 nuits minimum et un nombre exact de personnes (voir tarif). Une arrivée tardive ou un départ prématuré ainsi que les absences pendant le séjour, ne donne pas droit à une réduction du montant du séjour « forfait cure ». Toutes les personnes supplémentaires seront facturées.
- Le solde est à régler impérativement le jour de l'arrivée
- Mode de paiement : chèque bancaire ou postal à l'ordre de la SARL LES CERISIERS, carte bancaire, chèques vacances ou espèces.

Ouvert tous les jours en saison haute de 9 h à 11 h 30 et de 15 h à 18 h 30.

Le service Accueil dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le suivi du client actuel ou potentiel. Les informations enregistrées sont réservées strictement à l'usage de la SARL LES CERISIERS. Toute personne peut obtenir communication et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service accueil.

On trouvera au bureau d'accueil les informations et documentation sur les richesses touristique des environs, les installations sportives et culturelles.

Le paiement du séjour est effectué le jour de l'arrivée au bureau d'accueil.

TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du camping sera à la charge de son auteur.

Il est formellement interdit de fumer dans les locatifs, si tel est le cas la caution de 400 € sera automatiquement gardée.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être en parfait état lors de votre départ, et notamment en parfait état de propreté.

Il est interdit au campeur de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, de creuser le sol, de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. En cas de gêne manifeste, veuillez le signaler à la réception.

Il est interdit de jeter des eaux usées au sol et dans les plantations ; le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage ; il est interdit de laver tout véhicule à l'intérieur du camping.

Les chaises et tables des installations du terrain, les éléments d'inventaire des mobil-homes, les numéros d'emplacements ne doivent pas être déplacés sur un quelconque autre emplacement.

Il est interdit d'intervenir sur les installations électriques du camping.

Les ordures ménagères, les déchets non recyclables, produits recyclables (papiers, verres et autres produits recyclables) doivent obligatoirement être déposés dans les containers prévus à cet effet situés à l'entrée du camping.

Ayez le geste écologique, triez et apportez-y vos matériaux à jeter.

BLOCS SANITAIRES

Nous vous prions de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de laisser ces lieux propres. De ne pas jeter ses ordures ménagères dans les poubelles des sanitaires qui ne sont en aucun cas prévues à cet effet. Selon le pourcentage d'occupation du terrain ou les obligations de nettoyage et d'entretien, la Direction ferme certains blocs sanitaires.

SÉCURITÉ / VOL / INCENDIE / VIE DU CAMPING

La direction est responsable de la surveillance général du terrain de camping.

Le campeur est responsable de sa propre installation et les usagers sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel. Il appartient au campeur d'avoir contracté une assurance appropriée.

Les feux ouverts sont strictement interdits, un barbecue commun est mis à la disposition des campeurs à côté du sanitaire du bas, les mégots et papiers ne doivent pas être jetés par terre. En cas d'incendie, il est impératif d'avertir immédiatement la réception et d'utiliser les moyens de lutte contre l'incendie mis à disposition. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

JEUX ET ESPACE BIEN-ÊTRE / BRUIT

Les mineurs demeurent en tout lieu du camping sous la surveillance de leurs parents.

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

L'aire de jeux et le boudrome sont fermés de 22 H 30 à 8 H du matin ; pendant cette période, leur accès est interdit.

Les shorts et caleçons de bain sont interdits à l'espace bien-être ; seuls les maillots de bain sont autorisés.

Le silence est de rigueur, par tous les usagers du terrain, et dans toutes circonstances de 23 heures à 8 heures du matin.

Cependant, durant la saison, en fonction des besoins techniques pour l'entretien du camping, certaines nuisances sonores peuvent être occasionnées. Nous vous remercions pour votre compréhension.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite maximum de 10 km/h. La circulation des véhicules motorisés est interdite entre 23 H et 6 heures du matin. Pendant cette période les véhicules doivent être garés à l'extérieur de l'enceinte du camping. En cas d'urgence, il est nécessaire d'avertir les gérants du camping au 06.50.45.78.51.

Une seule voiture est acceptée sur l'emplacement loué, comprise dans le prix forfaitaire. Il est expressément interdit de stationner sur les emplacements autres que celui qu'on occupe. Aucun stationnement ne doit entraver la libre circulation ou l'intervention des services de sécurité.

ANIMAUX

Les animaux sont interdits sur le camping. Seuls les chiens et chats sont tolérés aux conditions citées ci-après et sur accord des gérants au tarif en vigueur.

Les chiens de catégorie 1 sont interdits sur le camping. L'acceptation des chiens et des chats sur le terrain est subordonnée à la présentation d'un carnet de vaccination en cours de validité et au respect des normes d'hygiène, sous la responsabilité de son propriétaire. Les chiens doivent être tenus en laisse et accompagnés de leur maître, et ceci jour et nuit. Aucun animal ne peut être laissé seul sur l'emplacement ou dans les locatifs, même enfermé.

Pour la propreté du terrain et le respect de tous les campeurs, nous vous demandons de faire faire leurs besoins à l'extérieur du camping.

VISITEURS

Ils doivent impérativement se présenter à l'accueil pour être autorisé par les gérants, à être admis sur le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, après avoir acquitté une redevance dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et ou installation du terrain de camping.

Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain et au bureau d'accueil

Leurs véhicules doivent être stationnés à l'extérieur du terrain de camping.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment si la réglementation de l'hôtellerie de plein air ou l'organisation du camping l'exigent, sans qu'il en soit fait automatiquement mention à la clientèle ; nous vous demandons de vous en informer auprès de la réception.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »